POLICE MUNICIPALE
Police.gallardon@wanadoo.fr
N Réf. : YM/CF 2026-278

ARRETE TEMPORAIRE D'AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR L'ORGANISATION DE L'ANIMATION DE NOËL PLACE DE L'EGLISE LE SAMEDI 05 DECEMBRE 2026 DE 09H00 A 18H00

Le Maire de la Commune de Gallardon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;

Considérant que la festivité « ANIMATION DE NOËL » a besoin d'occuper la place de l'Eglise, le samedi 05 décembre 2026, de 09h00 à 18h00.

Considérant qu'en ces circonstances l'occupation du domaine public doit être règlementé.

ARRETE

ARTICLE 1er : Les organisateurs de l'animation de Noël sont autorisés à occuper le domaine public, le samedi 05 décembre 2026, de 09h00 à 18h00.

ARTICLE 2 : A l'expiration de l'arrêté, le demandeur doit libérer l'espace occupé des installations et le restituer dans son état d'origine, et de propreté.

ARTICLE 3 : Le demandeur est responsable de l'utilisation des lieux et tous dommages du fait de son occupation, et notamment du fait du non-respect des dispositions du présent arrêté. Il ne devra pas faire obstacle à la continuité du service public (accès aux bornes incendies, écoulement des eaux, etc…).

ARTICLE 4 : Toutes les voies et places concernées par le présent arrêté devront demeurer accessibles, à tout instant, aux services de secours, au SMUR, et à tous véhicules de lutte contre l'incendie.

ARTICLE 5 : Le demandeur devra impérativement procéder à l'affichage du présent arrêté, sur le site.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté sera publié sur le site internet de la commune de GALLARDON.

ARTICLE 7 : Le Maire, la Police Municipale et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie veilleront, chacun en ce qui le concerne, au respect de cette prescription et seront chargés de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 8 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Le demandeur
- Commandant de Communauté de Brigades d'AUNEAU-GALLARDON

LE MAIRE DE GALLARDON certifie, sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte.
Le 09 novembre 2026

VILLE DE GALLARDON
(EURE ET LOIR)

Yves MARIE

Place du Jeu de Paume - BP 40034 - 28320 GALLARDON
☎ *02 37 31 40 72 - 🖷 02 37 31 44 42 e-mail :* contact@ville-gallardon.fr
Site Internet : www.ville-gallardon.fr
Toute correspondance doit être adressée de manière impersonnelle à Monsieur le Maire